

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## De la commune de Saint-Sixte - Séance du 17 mai 2024

Nombre de membre en exercices : 15  
 Nombre de membres présents au C.M. : 11  
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération. : 11

*Le dix-sept mai deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maxence DEMONCHY, Maire*

**Date de convocation** : 06 mai 2024

### ORDRE DU JOUR

- **PROJET ECOLE** : convention de mise à disposition pour la commande publique.
- **PLUi** : débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).
- **Débat sur l'APER** : accélération de la production d'énergies renouvelables + Définition d'un zonage communal.
- **ELECTIONS EUROPEENNES** : organisation du bureau de vote.

Questions diverses.

**Présents :** M. Jean-Maxence DEMONCHY, Mme Françoise LUGNIER, M. Philippe MACQUET, Mme Nathalie FANGET, Mme Germaine RONDEL, M. Pascal BARRIER, M. Philippe CIOCHETTO, M. Daniel GUILLOT, Mme Evelyne GRENIER, M. Karl LUGNIER, M. Matthieu VIDAL.

**Absents excusés :** Mme Anne-Marie GIRAUDIAS, M. Sébastien PETION, M. Michel ROTAGNON, M. Gilbert LELARGE

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise LUGNIER,

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance.  
 Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est arrêté.  
 APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2024.*

### DELIBERATION CM2024-1705-001

**Convention de mise à disposition du service commun commande publique et assistance juridique porté par Loire Forez agglomération pour des missions mixtes en matière de commande publique et d'assistance juridique.**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la mise à disposition du service commun commande publique et assistance juridique porté par Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune en matière de commande publique et d'assistance juridique à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à réalisation de l'intégralité des prestations,
- D'APPROUVER la convention jointe à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer celle-ci.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de faire appel au service commun commande publique et assistance juridique porté par Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique auprès de la commune en matière de commande publique et d'assistance juridique à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à réalisation de l'intégralité des prestations,
- **APPROUVE** la convention qui s'y rattache,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

**PLUi : débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).**

Après présentation du PLUi et du PADD par M. le Maire, le Conseil Municipal a débattu autour des 4 axes formant le PADD.

**Débat sur l'APER : accélération de la production d'énergies renouvelables + Définition d'un zonage communal.**

Le Conseil Municipal a établi une carte communale des différentes zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) destinée à consultation publique en Mairie.

*INFORMATIONS DIVERSES :*

- >> *SPECTACLE DU 12/06/2024 : organisation de la manifestation.*
- >> *FORMATION DEFIBRILATEUR par le personnel et les élus.*

**Le procès-verbal est arrêté par le Conseil Municipal le 17 mai 2024 à 22h00.**

Le Maire  
Jean-Maxence DEMONCHY



La secrétaire  
Françoise LUGNIER

